

Contre la torture. Contre la peine de mort.
Chrétiens, Indignés, Engagés
Prions pour eux chaque dimanche de l'Avent



1er dimanche de l'Avent



VIETNAM : NGUYEN TRUNG TON

Pasteur condamné à 12 ans de prison.

Il risque des tortures et mauvais traitements en détention.

Prions pour lui

[En savoir plus](#)

2ème dimanche de l'Avent



MEXIQUE : Verónica et Erick Iván RAZO CASALES

Frère et sœur ignoblement torturés et contraints d'avouer. Ils attendent un procès en détention « préventive » depuis 7 ans.

Prions pour eux.

[En savoir plus](#)

3ème dimanche de l'Avent



RWANDA : Victoire INGABIRE

Opposante au régime Kagame. Condamnée à 15 ans de prison.

Elle a été libérée, en septembre 2018, après 8 ans.

Réjouissons-nous.

[En savoir plus](#)

4ème dimanche de l'Avent



BURUNDI : Germain RUKUKI

Condamné abusivement à 32 ans de prison pour avoir été membre de l'ACAT-Burundi. Prions pour lui.

[En savoir plus](#)

VIETNAM : NGUYEN TRUNG TON

1er dimanche de l'Avent

Nguyen Trung Ton, 45 ans, est un pasteur protestant et un défenseur des droits humains.

Fin juillet 2017, il est arrêté à Hô Chi Minh-Ville dans le cadre d'un large coup de filet des autorités vietnamiennes sur les membres d'une organisation de la société civile de promotion des droits humains. Nguyen Trung Ton est placé en détention préventive et accusé pour « activités visant à renverser l'administration populaire », une charge passible de la peine de mort.

Depuis ce jour, Nguyen Trung Ton est emprisonné dans un centre de détention à Hanoï, à 220 km – soit 6 heures de bus – de sa famille. Malgré la fin de l'enquête préliminaire en décembre 2017, aucune date de procès n'a encore été fixée. ▲

MEXIQUE : Verónica et Erick Iván RAZO CASALES

2ème dimanche de l'Avent

Erick Iván et Verónica ont été arrêtés en juin 2011, à Mexico, par des policiers fédéraux. Ils dénoncent avoir subi au commissariat des menaces, des coups, des chocs électriques dans les parties génitales et des simulacres de noyade, ainsi que des violences sexuelles pour Verónica. Sans être assistés d'aucun avocat, ils ont dû signer une déposition dans laquelle ils se déclaraient coupables d'enlèvements crapuleux. Ils ont alors été placés sous *arraigo* (détention préalable à toute enquête et inculpation) pendant près de soixante jours, puis en détention préventive. Verónica dénonce de nouvelles tortures lors d'un transfert de prison. L'instruction dans l'affaire qui les met en cause n'est toujours pas achevée. Les plaintes qu'ils ont déposées pour torture sont à la peine. En attendant, ils sont toujours en détention préventive et ne reçoivent pas les soins que requiert leur état de santé. ▲

RWANDA : Victoire INGABIRE

3ème dimanche de l'Avent

L'opposante **Victoire Ingabire**, présidente des Forces démocratiques unifiées Inkingi (FDU-Inkigi), est libre depuis mi-septembre 2018. Elle a bénéficié comme 2 140 prisonniers de la grâce présidentielle après avoir, selon les autorités rwandaises, demandé « pardon ». Ces libérations ne concernent pas tous les prisonniers politiques. Victoire Ingabire avait voulu se présenter à l'élection présidentielle de 2010 face au président Paul Kagame, au pouvoir depuis 1994. Elle avait été arrêtée en octobre 2010 et condamnée en décembre 2013 à 15 ans de prison pour « minimisation de génocide » et « conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre » sur la base d'aveux de témoins extorqués sous la torture. ▲

BURUNDI : Germain RUKUKI

4ème dimanche de l'Avent

M. Germain Rukuki a été arrêté arbitrairement par des policiers en juillet 2017, sans mandat d'arrêt, à son domicile de Bujumbura. Pour avoir collaboré avec l'ACAT-Burundi, il est accusé « d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat » et de « rébellion », alors que le Ministère public n'a apporté aucune preuve concrète en la matière. Depuis, Germain Rukuki est placé en détention préventive à la prison de Ngozi.

De nombreuses irrégularités ont été constatées dans la procédure judiciaire intentée à son encontre par le ministère public. Malgré ces violations du droit et l'absence de la moindre preuve de culpabilité pour les crimes dont il est accusé, M. Germain Rukuki reste emprisonné. ▲

Notre action porte ses fruits. Pour continuer, nous avons besoin de vous.

Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule, c'est grâce à vous !